

Fusion de communes

Longtemps réfractaire, Curtilles semble mûre pour se marier avec Lucens

Dix ans après un «non» ferme, la convention de fusion des communes est connue. L'entrée en vigueur est prévue début 2027.

Sébastien Galliker

«Je n'aurai pas le droit de vote au Conseil général. Mais j'espère bien pouvoir voter lors du scrutin populaire et je soutiendrai la fusion.» Syndic de Curtilles, Willy Chuard est sorti de la stricte formalité d'une séance d'information pour donner son avis sur la fusion en gestation avec Lucens, jeudi.

Dix ans après la fusion de Lucens avec plusieurs petites communes voisines, une réunion territoriale est en vue pour janvier 2027. Curtilles coupe actuellement la commune de Lucens en deux.

Selon la convention de fusion établie par différents groupes de travail, la future commune reprendra les règlements et tarifs de Lucens, qui dépassera les 5000 habitants au vu de la croissance actuelle. Si le plan d'affectation de Curtilles restera en vigueur, l'administration sera centralisée dans le bourg voisin. Les habitants de Curtilles verront aussi leur taux d'imposition baisser (de 73% à 69,5). Par contre, plusieurs autres prélèvements



Si la fusion entre Curtilles et Lucens est validée au printemps prochain, le Café Fédéral de Curtilles deviendra le seul établissement communal de la nouvelle entité. FLORIAN CELLA

s'afficheront en hausse, comme un impôt foncier doublé ou une perception sur les successions.

Identité villageoise maintenue

«Un groupe de travail s'est intéressé à l'identité villageoise. Cet élément est important dans toute fusion, mais surtout quand on a l'impression que le grand va absorber le petit. Sur cette question, je peux vous rassurer que Lucens a déjà fusionné et n'a jamais eu l'idée de modifier la vie des villages», a lâché Patrick Gavillet, syndic de Lucens.

Le bourg broyard s'est uni avec Oulens-sur-Lucens en 2011, puis avec Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens et Sarzens en 2017. Une seconde fusion dont Curtilles n'avait alors pas voulu.

Dix ans plus tard, le mariage permettrait de réaliser une unité territoriale, de renforcer l'importance politique de Lucens et de consolider les finances, avec une aide cantonale d'environ 784'000 francs à la clé. «Le nombre d'habitants des communes est pris en compte dans ce calcul, mais la loi précise qu'il faut

attendre dix ans avant de pouvoir en bénéficier à nouveau. Pour ce projet, la population de Lucens peut donc être prise à nouveau en compte», a présenté Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions.

Si quelques questions sont venues des rangs du public, la principale inquiétude semble venir de la future représentation de Curtilles dans les autorités. Le projet prévoit le maintien de la structure politique de Lucens, soit sept municipaux et un Conseil communal de 50 membres, élus à la proportionnelle. «Pour nos 300 habitants, nous sommes 50 au Conseil général. Ne serait-il pas possible d'imaginer au moins 55 membres au Conseil communal?» a questionné une participante. Les groupes de travail devront y réfléchir, même si Laurent Curchod garantit que les villages sont régulièrement surreprésentés lors de fusions.

Scrutins en 2025

Ancien syndic et cheville ouvrière de la restauration du Café Fédéral, Eric Binggeli s'est

Projet de fusion de Lucens et Curtilles

Quelques chiffres clés

Habitants, à fin 2023

Lucens: 4599
Curtilles: 306

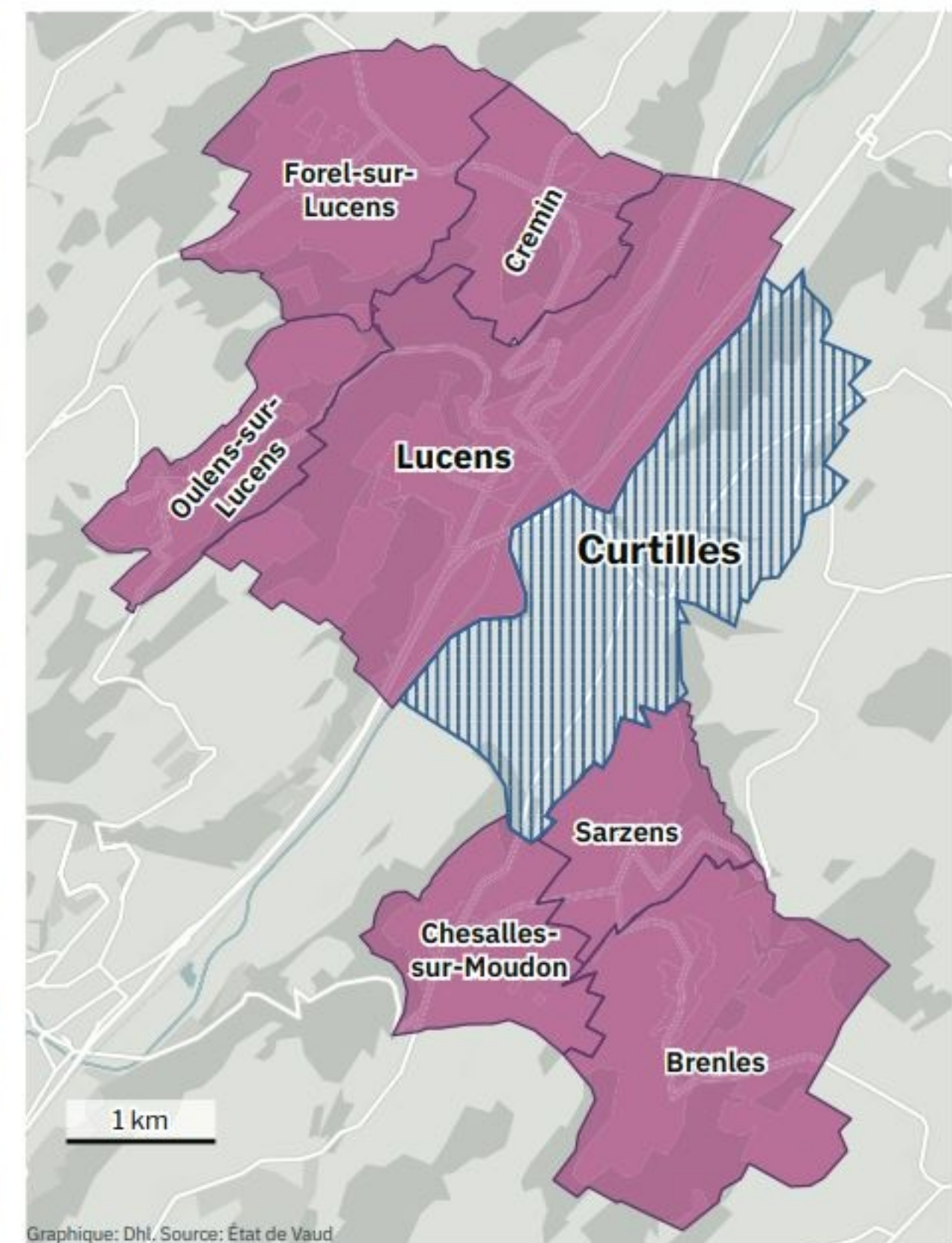
Ménages, fin 2023

Lucens: 2133
Curtilles: 130

Taux d'imposition

Lucens: 69,5%
Curtilles: 73%

Taux d'imposition prévu: 69,5%



Graphique: Dhf, Source: État de Vaud

inquiété de son avenir. Tout comme du fait que la prairie sous l'église de Curtilles, en direction de la gare de Lucens, reste sans constructions. «Le Café Fédéral sera le seul restaurant communal», a rassuré Patrick Gavillet. Et son homologue Willy Chuard d'ajouter que l'exploitant sera à la retraite en 2031 mais ne prévoit pas de quitter les lieux avant. Quant aux terrains,

ils sont actuellement inconstrucibles, car en zone agricole.

Selon le calendrier, les deux Conseils de Lucens et Curtilles voteront sur la convention le lundi 17 mars 2025. En cas d'acceptation, le corps électoral devra se prononcer le dimanche 18 mai. Les prochaines élections communales auraient alors lieu en automne 2026, pour une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2027.